



**Engagement du bailleur en cas de prise en charge partielle ou totale de la dette dans le cadre du FSL  
Maintien :**

Je soussigné,

renonce sous réserve que mon locataire,  Monsieur  Madame

respecte son engagement quant au paiement du loyer et des charges à venir, à me prévaloir des actes de procédures me permettant d'obtenir un jugement ou une ordonnance d'expulsion (ou de titre exécutoires si la procédure est déjà arrivée à terme<sup>2</sup>.

Je prends connaissance du fait que, si je ne respecte pas cet engagement, je serai tenu de rembourser au Fonds de Solidarité pour le Logement l'intégralité des sommes perçues.

*Le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission d service public une allocation, un paiement ou un avantage indu, sera sanctionné en application de l'article L 441-6 du Code Pénal.*

Certifié exact

Fait à

le

Signature et cachet

<sup>2</sup>Dans ce dernier cas, je m'engage à conclure un nouveau contrat de location aux conditions du précédent bail.

**Le bailleur doit obligatoirement fournir ces documents, utiles à l'instruction de la demande et au paiement de l'aide :**

- RIB du bailleur
- Copie de la carte vitale ou de l'attestation de Sécurité Sociale pour les bailleurs privés
- Justificatif de la reprise de paiement du loyer et des charges depuis au moins 2 mois consécutifs
- Décompte de l'impayé de loyer et/ou de charges à compter du 1er mois d'impayé à ce jour